

Avant de déposer mon dossier, je vérifie que :

↳ J'ai bien complété le formulaire :

- mes coordonnées (adresse postale complète, téléphone, adresse mail)
- j'ai précisé l'adresse exacte du terrain, et ses références cadastrales
→ si je ne les ai pas, le signaler au moment du dépôt
- j'ai bien complété la notice descriptive du projet

↳ J'ai bien daté et signé en page 2/6

↳ J'ai fourni l'ensemble des pièces du dossier :

CU 1 – PLAN DE SITUATION

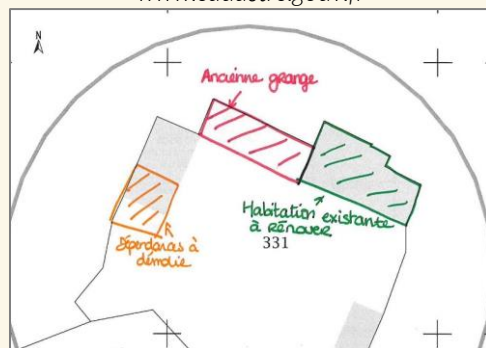
www.geoportail.gouv.fr



Permet de situer le lieu des travaux au niveau de la commune

CU 3 – PLAN DES CONSTRUCTIONS

www.cadastre.gouv.fr



Doit faire apparaître :

- les constructions existantes et les projets sur les bâtiments ;
- l'emplacement approximatif de nouvelles constructions
- les accès et modalités de raccordement aux réseaux...

Pensons à l'environnement !
✓ J'imprime en recto-verso
✓ Je limite les éditions : 1 seul plan de situation, 2 photos ou + sur une même page...
✓ Je renseigne une adresse mail pour me faire transmettre les infos

NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET

Page 4/6 du formulaire

Détailler aussi précisément que possible le projet dans sa globalité

Si votre projet porte sur un bâtiment existant (ancienne grange, habitation...) :

PHOTO(S) DU BATIMENT



Les photographies doivent être de bonne qualité et en couleur

GUIDE URBANISME

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL (CUB)

Avant d'envisager tout projet sur un terrain, assurez-vous au préalable qu'il est bien constructible.

Le CUB vous renseigne notamment sur :

- ↳ la possibilité de faire construire une nouvelle habitation sur un terrain privé
- ↳ la faisabilité de travaux sur une construction existante (extension, reconstruction, changement de destination...)

⚠ Le CUB ne vaut pas autorisation de construire, mais accord de principe sur la faisabilité. Vous devrez dans un 2^{ème} temps déposer une demande (DP, PC...) qui devra se conformer aux règles d'urbanisme en vigueur.

CONTACT

SERVICE URBANISME

Anne-Sophie BIEN

02 41 75 58 07

urbanisme@lyshautlayon.fr

HORAIRESD'OUVERTURE

Lundi : fermé
Mardi : 9h-12h30 | 14h30-19h
Mercredi : 9h-12h30 | 14h30-17h
Jeudi : 9h-12h30 | 14h30-17h
Vendredi : 9h-16h

Nombre d'exemplaires du dossier à déposer :

↳ 2

Lieu du dépôt du dossier :

Service Urbanisme (VIHIERS)

ou Mairie Déléguée

Délai d'instruction (dossier complet) :

↳ 2 mois


Le Choletais
L'audace pour réussir

LYS
HAUT
LAYON